

FiBL Team aliments fourragers

Fabricants de prémélanges, d'aliments minéraux et complémentaires, utilisateurs d'additifs, fabricant d'aliments Bourgeons Intrants

Frick, 28.06.2021

Informations concernant l'affouragement des ruminants

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier, nous aimerions vous informer au sujet de l'affouragement des ruminants et de la commercialisation des fourrages pour ruminants dès 2022.

1. Affouragement

Dès le 1.1.2022, les ruminants devront être affourragés uniquement avec des aliments Bourgeon Suisse (à l'exception des sous-produits de meunerie Bourgeon et des produits Bourgeon issus de la production de sucre indigène). Dans les aliments Bourgeon-Intrant, la proportion de composants Bourgeon Suisse pourra être assurée par bilancement des quantités dans les moulins du 1.1.2022 jusqu'au 31.12.2026. Cela sera vérifié par les organismes de contrôles.

Les aliments minéraux et complémentaires figurant dans la Liste des Intrants ne sont pas concernés par ce règlement.

2. Production et vente d'aliments Bourgeon-Intrant pour ruminants

Les aliments Bourgeon-Intrant formulés selon le règlement en vigueur jusqu'à présent pourront être produits et vendus jusqu'au 31.12.2021. Ces aliments pourront être affourragés dans les exploitations Bourgeon jusqu'au 30.06.2022. Dès le 1.1.2022, les exploitations Bourgeon ne pourront acheter que des aliments fourragers pour ruminants Bourgeon-Intrant conformes au nouveau règlement.

3. Personne de contact / adresse email pour la lettre d'information

Afin de pouvoir continuer à vous tenir informer, nous vous prions de nous communiquer les changements de personnels au sein de votre entreprise pour que nous puissions mettre à jour notre liste d'adresse de distribution de la newsletter.

4. Algues marines calcaires

Si vous souhaitez répondre à nos questions concernant les algues marines calcaires posées dans notre dernière lettre d'information, merci de le faire jusqu'à la fin de la semaine (2 juillet).

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Avec nos sincères salutations,



Claudia Schneider, Barbara Früh, Marie Dittmann et Véronique Chevillat,
Equipe FiBL des aliments fourragers, chargées par Bio Suisse du contrôle des aliments fourragers